

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**DIEUZE – Centre-bourg - Revitalisation commerciale – F
F09FB700008**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

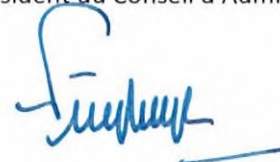
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Dieuze souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens situés dans son centre-bourg en vue d'une revitalisation commerciale,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Saulnois et la commune de Dieuze annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens situés dans le périmètre de surveillance susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 200 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Saulnois et la commune de Dieuze la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions ainsi que les procédures de rétrocession et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVÉ,
LE 17 NOV. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Le Préfet de Région,



Blaise GOURTAY